La séance d'hier à la Chambre et la situation parlementaire

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Paris, 16. -- L'effervescence qui depuis ce matin était grande dans les couloirs de la Chambre gagne à 15 h. 30, la salle des séances où les députés arrivent en grand nombre discutant entre eux avec feu

M. Pierre Laval, après s'être entretenu avec le président de la Chambre, vient rejoindre ses ministres.

M. Fernand BOUISSON ouvre la séance à 15 h. 35, devant 450 députés. Le silence s'établit pour le discours du président.

LE DISCOURS DE M. BOUISSON

M. Fernand BOUISSON. — Si par treize élections successives, à travers trois législatures, m'a été confiée la redoutable tâche de présider les débats de cette assemblée, je dois penser que j'ai exactement et fidèlement interprété sa volonté constante : sauvegarder le régime parlementaire dans un temps difficile où il a été critiqué, où il a paru menacé.

Vous avez courageusement fait front. Vous avez accepté en silence les accusations les plus injustes. Par la nomination de commissions d'enquête, vous avez voulu projeter une pleine lumière sur les événements qui avaient ému l'opinion.

Votre patience devait trouver sa justification et sa récompense. C'est ici même qu'ont été répudiés solennellement les moyens de combat que quelques insensés osaient proposer aux français et qui nous auraient conduits tout droit, sinon à la guerre civile du moins à ces luttes intestines que dénonçait, mardi notre président, M. Le Corbeiller.

L'œuvre de la législature

Vous allez dans quelques semaines demander au corps électoral de vous juger. Il lui faudra, pour être équitable, se rappeler les difficultés particulières que vous avez connues et la lourdeur de votre tâche à travers ces quatre années.

A peine réunis, vous êtes assaillis par la crise financière. Vous avez d'abord arrêté la progression jusque là ininterrompue des dépenses publiques, mis de l'ordre dans le budget, tenté et réussi une opération de conversion.

Cela n'a pas suffi. Un jour est venu où il a fallu choisir entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici. Vous avez choisi, et il vous a paru, à deux reprises, que votre délibération devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au gouvernement, pour qu'il put agir et agir vite, d'une partie de vos pouvoirs.

On a critiqué ou critiquera encore votre décision, on ne pourra dire qu'elle ait entraîné pour l'avenir l'abandon de vos droits. Ils demeurent, ils doivent demeurer intacts et souverains.

Par de lourds sacrifices demandés à tous, le budget a été réduit de plus de 10 milliards, et ramené à son niveau de 1928. Vous vous efforciez en même temps par une série de grands travaux, de ranimer la vie économique et, par plusieurs lois sur le blé, sur le vin, sur les principaux produits de notre sol excessivement déprécies, de secourir notre agriculture.

Il faudrait bien davantage, nous le sentons tous, mais l'heure n'est plus aux programmes quand le temps nous est mesuré.

Si les signes favorables à une reprise de l'activité nationale que, depuis quelques temps, on note se précisent, la législature prochaine pourra montrer de la hardiesse dans ses desseins et concevoir de vastes plans.

Nous ne pouvions, quant à nous, au milieu de la tempête, que tenter de préserver l'essentiel. Tâche modeste, mais dont l'avenir nous saura peut être gré.

L'étape la plus dure

Nous voici à l'étape la plus dure. L'horizon autour de nous est encore bien obscur ; l'Europe est divisée. Mais parce que la vie internationale traverse une période difficile, il ne faut pas renoncer aux efforts qui depuis 17 ans se poursuivent pour mieux l'organiser.

La France n'a cesse de s'y associer en apportant tout son concours aux institutions internationales nées de la guerre. Qu'elle ne s'abandonne pas. Qu'elle demeure fidèle à sa tradition véritable, faite de mesure et de sagesse en travaillant au maintien de la paix intérieure comme à la sauvegarde de la paix entre les peuples. »

Les manifestations d'approbation et de sympathie unanimes se renouvellent à de multiples reprises pendant l'éloquente allocution du président, notamment lorsqu'il félicite ses collègues d'avoir reprouvé les fauteurs de guerre civile et d'avoir ramené le budget au niveau de 1928. La péroraison est longuement applaudie d'extrême gauche à la droite.

La démission de M. Abrami

Le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Léon ABRAMI député du *Pas-de-Calais*, puis des demandes d'interpellation qui lui sont parvenues.

LES DEMANDES D'INTERPELLATIONS

Il demande quel jour propose le Gouvernement pour la date de discussion de ces interpellations.

M. LAVAL répond que le Gouvernement demande à la Chambre d'inscrire à son ordre du jour les interpellations sur la politique agricole. Il estime que les autres interpellations visent des sujets qui ont été récemment débattus. La Chambre s'est prononcée sur la politique générale, sur la politique financière et la politique extérieure du Gouvernement. M. Laval pense que la Chambre fera preuve de sagesse en mettant à son ordre du jour les interpellations sur la politique agricole et il demande le revoi à la suite des autres interpellations.

M. ARCHER monte à la tribune et dans le bruit traite à son habitude de plusieurs sujets.

M. MONTIGNY demande à la Chambre de ratifier la proposition du Gouvernement au sujet de la discussion des interpellations. Les députés socialistes interrompent bruyamment.

M. MONTIGNY, applaudi au centre et à droite, soutient que rien n'est plus urgent que la discussion de la politique agricole.

M. Déat réclame un débat sur la politique générale

M. DEAT demande la discussion demains de son interpellation sur la politique générale. Mais le centre couvre sa voix par des clameurs

Le Président fait les plus grands efforts pour faire cesser le bruit, n'y parvenant pas il suspend la séance à 16 h. 05.

A la reprise, M. Déat peut se faire entendre et insiste pour la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement.

« Même à propos de l'agriculture, il faudrait étendre le débat à l'ensemble de la politique du Gouvernement. D'autre part en politique extérieure, il faut une politique de paix claire, nette. Une politique d'atermoiement, de fausse autorité dans la crise économique actuelle, peut avoir des conséquences graves pour la paix extérieure et intérieure du pays » (appl. gauche).

Les socialistes veulent qu'avant d'engager les destins du pays et qu'avant de le consulter, le Gouvernement s'explique clairement sur la politique générale.

M. Ramette intervient

M. RAMETTE déclare que ses amis ont prouvé, au cours de cette législature, combien les questions agraires les préoccupaient ; mais si l'on veut résoudre la crise agricole, il faut donner aux travailleurs de ce pays des pouvoirs d'achat plus étendus.

Parlant de la politique générale du Gouvernement, M. Ramette s'élève contre certaines menées fascistes, notamment dit-il, celles des Jeunesses Patriotes dans l'armée, alors que l'on poursuit des militants communistes.

« On ne veut pas agir contre l'Italie fasciste. Les députés de la droite en affirmant qu'ils ne combattraient pas celle-ci, ont un patriotisme conditionnel et dans quelques jours à Genève la question des sanctions contre l'Italie fasciste va se poser, le représentant de la France devrait réclamer l'application de toutes les sanctions » (appl. ext. gauche)

En terminant, M. Ramette s'étonne qu'après le vote d'un ordre du jour de défiance par le groupe radical socialiste, les ministres radicaux demeurent au Gouvernement (appl. ext gauche).

Opinions diverses

M. CLUZAN radical-socialiste, déclare au sujet des élections qu'il ne conçoit ni des élections avancées ni une prolongation de mandat. Il parle ensuite en faveur d'un débat sur la politique générale du Gouvernement.

M. DE CHAPEDELAINE, Gauche radicale, déclare qu'il est bon de se pencher encore sur la situation de l'agriculture. Selon lui tout le pays est derrière le Gouvernement pour qu'il poursuive sa politique de paix, ses amis et lui accorderont leur confiance au Gouvernement

M. RENAUD JEAN demande, lui aussi, un débat sur la politique générale du Gouvernement.

M. Léon Blum veut que le gouvernement s'en aille

M. Léon BLUM, parlant de sa place déclare que la question qui se pose est de savoir si le Gouvernement doit présider la prochaine consultation électorale. Une majorité républicaine doit se prononcer aujourd'hui contre le Gouvernement. Si celui-ci n'est pas renversé des élections vont s'engager dans un état de confusion et d'improbité politiques.

M. Blum estime que le parti Radical ne peut se présenter devant l'électeur à la fois comme un parti d'opposition menant la bataille avec le Front populaire et comme un parti ayant des représentants au sein du Gouvernement (appl. gauche et extrême gauche).

En terminant M. Blum demande à ses collègues de mettre fin à l'équivoque

M. Rucart est hostile au Cabinet

M. RUCART, applaudi par la gauche et l'extrême-gauche, déclare qu'on ne peut isoler la question agricole de la politique générale du gouvernement. D'autre part, il estime que le gouvernement a fait preuve de mauvaise volonté dans la question des ligues et n'a pas respecté les décisions prises à ce sujet par le Parlement.

En terminant M. Rucart lit l'ordre du jour voté ce matin par les deux tiers des membres présents du groupe radical.

M. LAVAL POSE LA QUESTION DE CONFIANCE

La clôture est prononcée. M. Laval monte à la tribune.

M. Pierre LAVAL. — Je m'adresse à ceux qui estiment que certains débats ont été momentanément épuisés. Vous avez interpellé le Gouvernement sur les ligues, sur la politique financière, sur sa politique extérieure, vous l'avez approuvé.

M. VARENNE. — Par combien de voix ?

M. LAVAL. — Beaucoup s'en contenteraient aux prochaines élections (Rires)

M. LAVAL. — M. Rucart a donné lecture d'un ordre du jour dont un paragraphe vise justement la politique agricole qui n'a pas encore fait l'objet d'un débat. C'est pour cela que je propose la discussion des interpellations sur la politique agricole. M. Léon Blum a dit : « Je vais placer le débat sur son véritable terrain » Il a pour s'adresser au parti radical une autorite particulière (Hilarité nombreux bancs). Depuis le début de la législature M. Léon Blum et ses amis ont fait successivement tomber tous les gouvernements radicaux (Applaudissements prolongés nombreux bancs, droite, centre et gauche).

LE SCRUTIN

Après une intervention de M. LIAUTEY, député radical-socialiste de la Haute-Saône qui déclare voter contre le gouvernement, le Président met aux voix la pri ité pour les interpellations sur la politique agricole demandée par le gouvernement qui pose la question de confiance. Le scrutin a lieu au milieu d'une vive agitation dans des conditions sensiblement pareilles à celles des derniers votes de confiance c'est-à-dire que les socialistes communistes union socialistes, pupistes et la majorité des radicaux socialistes votent bleu (contre) Tandis qu'une trentaine de radicaux socialistes et tous les autres membres de l'assemblée, à part quelques abstentionnistes, votent blanc (pour).

Le scrutin donne lieu à l'opération du pointage. La séance est suspendue.

La séance est reprise. Le Président fait connaître le résultat du pointage. La priorité pour les interpellations sur la politique agricole est prononcée par 315 voix contre 251 (Vife applaudissements, centre droite).

Le règlement de l'ordre du jour

Le Président fait connaître à la Chambre les propositions de la conférence des présidents pour le règlement de l'ordre du jour

M. Fernand LAURENT (Seine) s'étonne des avantages consentis par l'Etat Français à l'U. R. S. S., dans un nouveau traité de commerce qui aurait du être soumis au Parlement. La question doit être traitée en même temps que la ratification du pacte franco-soviétique.

M. Pierre LAVAL. — La conférence des présidents s'est préoccupée de la mise à l'ordre du jour du pacte franco-soviétique. J'ai répondu que la présence du ministre des Affaires étrangères était nécessaire pour cette discussion. Devant me rendre à Genève lundi prochain, la mise à l'ordre du jour de ce projet aura lieu dès mon retour.

Un fonds national de chômage

M. PETRUS FAURE de l'unité prolétarienne demande que l'on inscrive en tête de l'ordre du jour la discussion de sa proposition de loi instituant un fonds national de chômage.

M. BARDON insiste pour que le débat sur la réforme électorale commence jeudi.

M. DORIOT parle dans le même sens que son collègue Petrus Faure.

Le Président propose, pour mettre tout le monde d'accord, que la Chambre se réunisse jeudi matin pour la discussion de la proposition de loi instituant un fonds national de chômage. Il en est ainsi décidé.

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

La séance est levée à 18 h. 40. Séance demain à 15 heures pour la discussion des interpellations sur la politique agricole du gouvernement.

LES VOTES DES DÉPUTÉS

D'après les indications recueillies dans les couloirs sur la répartition des voix dans le scrutin de confiance sur la priorité pour les interpellations agricoles, le groupe Radical-Socialiste se serait trouvé partagé en trois fractions. On compterait 50 à 60 suffrages favorables au gouvernement, 60 à 75 contre, le reste, soit 25 à 35 voix représentant les abstentionnistes et les absents par congé.

L'Union Socialiste, les Socialistes S.F.I.O., les Communistes, ainsi qu'une partie de la Gauche indépendante figurent dans la minorité.

D'autre part, la majorité comprend, avec la fraction ministérielle du groupe Radical-Socialiste, tous les groupes du Centre et de la Droite, depuis la Gauche radicale jusqu'à la Fédération républicaine et aux députés indépendants. Les abstentions se sont produites surtout dans les groupes qui sont limitrophes du groupe Radical-Socialiste.

Les radicaux-socialistes avaient voté le dépôt d'un ordre du jour de défiance

Mais la question de discipline du vote avait été repoussée

Réuni hier matin, le groupe Radical-Socialiste avait décidé par 62 voix contre 20 et 2 abstentions de déposer une interpellation sur la politique générale et agricole.

Après une discussion confuse, et malgré les effets de M. Mrachandeau en faveur du gouvernement, le groupe avait décidé par 61 voix contre 28, de déposer l'ordre du jour suivant, proposé par M. Chauvin, en conclusion de cette interpellation :

« La Chambre : considérant la contradiction existant entre les actes et les discours du président du Conseil sur le terrain de politique extérieure ; 2. considérant l'indifférence dont il a fait preuve à l'égard de textes de défense républicaine mis à sa disposition par le Parlement ; 3. considérant la manifeste insuffisance des mesures prises en faveur de l'agriculture dont la situation s'aggrave quotidiennement ; 4. considérant que les difficultés financières sont encore plus inquiétantes ; 5. considérant qu'il n'a apporté aucun remède efficace au chômage, au marasme économique, à la détresse du commerce, de l'industrie et de l'artisanat.

» Regrette de ne pouvoir lui accorder sa confiance ».

La question de discipline a été ensuite posé et écartée par 41 voix contre 40.

UNE CONFÉRENCE des Ministres radicaux

M. Herriot démissionnera-t-il ?

Paris, 16 — La situation parlementaire paraissait éclaircie après le scrutin sur la priorité en faveur des interpellations agricoles, dans lequel le gouvernement avait obtenu 64 voix de majorité lorsqu'on a appris dans les couloirs que M. Edouard Herriot avait convoqué les ministres radicaux-socialistes pour s'entretenir avec eux au ministère de la Marine marchande. Bien que cette convocation remontat au début de l'après-midi et fut, par conséquent, bien antérieure au vote de confiance, elle a été interprétée dans les couloirs comme le symptôme d'une délibération importante.

On se demandait, en effet, si M Edouard Herriot ne se proposait pas de faire part à ses collègues de son intention de se retirer du cabinet, en les invitant, d'ailleurs, à continuer leur collaboration avec M. Pierre Laval.

Cette impression semblait confirmée du fait que certains députés envisageaient la convocation pour demain, au Palais Bourbon, d'une réunion plénière des sénateurs, députés et membres du comité exécutif du parti, qui pourraient considérer la désignation d'un candidat à la présidence du parti avant l'élection de dimanche, un grand nombre de parlementaires souhaitant que M. Herriot conduise les troupes radicales à la bataille.

On supposait donc que les ministres radicaux-socialistes ne consentiraient à demeurer en fonctions, après la retraite de M. Herriot, si celle-ci se produisait, qu'après y avoir été dûment autorisés par la réunion plénière, selon le règlement intérieur du parti aux termes de la motion dite Cadillac, toujours en vigueur.

Ces perspectives ont produit une certaine émotion dans les couloirs de la Chambre où l'on a aussitôt envisagé les diverses répercussions d'ordre politique que pourrait comporter l'évolution de la situation parlementaire.

Outre MM. Paganon, Villiam Bertrand et Georges Bonnet, M. Maupoil, ministre des Pensions, assistait à la réunion, qui s'est tenue dans le cabinet de M. Edouard Herriot, ministre d'Etat. Ces ministres radicaux se sont entretenus pendant une heure environ, avec le ministre d'Etat. Ils ont ensuite regagné leurs ministères en se refusant à toute déclaration.

Ajoutons qu'à l'issue de la séance de la Chambre des Députés de cet après-midi, M. P. Laval a eu, au Palais Bourbon, un nouvel entretien avec M Edouard Herriot.

LA R. P.

Le groupe de la réforme électorale a enregistré avec satisfaction la proposition de la conférence des présidents tendant à l'inscription à l'ordre du jour de la semaine prochaine du débat sur la représentation proportionnelle.

Le groupe a mandaté MM. Trémintin et Bardon pour intervenir dans le débat.

Il a décidé, à l'unanimité de voter la proposition de représentation proportionnelle déposée par le groupe socialiste dans ses grandes lignes et de ne présenter des amendements que sur des points de détail n'affectant en rien le principe de la proportionnelle posé par ladite proposition.

Toutes négociations déjà engagées seront poursuivies avec le groupe Socialiste et tous autres pour arriver à une unité de vues et de vote en faveur de la représentation proportionnelle juste et loyale.

UN DÉPUTÉ PRIS DE SYNCOPE EN DESCENDANT DE LA TRIBUNE

A la suite de son intervention en séance, M. Cluzan, député de la Gironde, a eu une faiblesse qui a dégénéré en syncope. Les premiers soins lui ont été donnée par plusieurs de ses collègues, notamment par le docteur Mazse et il a été reconduit ensuite à son domicile

C'est la seconde fois que M. Cluzan éprouve un pareil malaise après avoir pris la parole dans l'hémicycle.

L'importante question des licences de pêche à la ligne

A la suite de la protestation des pêcheurs à la ligne contre la création des licences de pêche, la Société de pêche des Municipaux de Lille nous communique, avec prière d'insérer, le texte du décret qui a motivé leur intervention.

Le projet de décret

« Ouverture d'un crédit pour la pêche. Création d'une commission d'amélioration. Création de licences.

Art. 1er. — Les ministres de l'Agriculture et des Travaux Publics sont autorisés à engager des dépenses pour le repeuplement des rivières, la répression du braconnage et la lutte contre la pollution des eaux dans la limite d'un crédit ouvert chaque année par la loi des finances et dont le montant ne dépassera pas les trois quarts des ressources provenant de l'application des dispositions du présent décret.

Ils devront préalablement consulter une commission spéciale dite de l'amélioration de la pêche fluviale et dont la composition sera fixée par un règlement d'administration publique.

Art. 2. — Dans les cours d'eau portions de cours d'eau où la pêche est exercée au profit de l'Etat, la pêche aux lignes non dormantes, c'est-à-dire aux lignes nécessitant l'action du pêcheur pour ferrer le poisson sera exploitée par licences individuelles à prix d'argent. Dans les lots de pêche dont les sociétés de pêcheurs à la ligne sont amodiataires en vertu de le loi du 20 janvier 1902 les cartes des membres de ces sociétés et les cartes fédérales mentionnées à l'article 7 ci-dessous tiendront lieu de licences

Art 3 — Néanmoins, sur ces mêmes cours d'eau ou portions de cours d'eau, en dehors du temps où la pêche est interdite, tout Français pourra pêcher de la rive au moyen de la canne avec une seule ligne munie d'un flotteur mais agencée de telle façon que celle-ci supporte effectivement sans couler le poids du lest qui doit pendre librement dans l'eau, sans reposer sur le fond. La ligne comportera deux hameçons au plus sans cuiller ni appât artificiel l'emploi du poisson mort ou vif étant également interdit.

En aucun cas le lest ne devra reposer sur le fond ni empêcher la ligne de suivre le courant

L'épuisette est considérée comme accessoire de la dite ligne et, comme telle autorisée dans les mêmes conditions.

Art. 4. — La délivrance des licences de pêche aux lignes dormantes donnera lieu au paiement d'un droit de timbre de 12 frs si elles sont départementales et 50 frs si elles sont générales.

Elles donnent le droit d'utiliser trois lignes dans les conditions portées à l'article 3.

La licence départementale permet de pêcher dans les eaux mentionnées à l'article 2, sur toute l'étendue d'un département et dans les arrondissements limitrophes. Cependant ces droits ne s'étendent pas sur les lots détenus par les sociétés de pêcheurs à la ligne bénéficiant du régime de l'amodiation directe. La licence générale est valable sur l'ensemble du territoire. Toutefois le détenteur de ce titre ne pourra pas en user sur les lots de pêche situés dans le département de son domicile et détenus par les sociétés de pêcheurs à la ligne bénéficiant du régime de l'amodiation directe.

Art. 5. — Nul ne peut pêcher le saumon dans quelque cours d'eau que ce soit, sans être porteur d'une licence spéciale.

La délivrance des licences de pêche au saumon donnera lieu au paiement d'un droit de timbre de 50 frs pour une zone déterminée ou de 150 frs pour l'ensemble du territoire. Les zones seront définies par le règlement d'administration publique mentionné à l'article 9 ci-dessous

Art. 6 — A quelque date qu'elles soient délivrées les licences de pêche des diverses catégories sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours En outre dans les cours d'eau du Domaine public, les porteurs de licences devront se conformer aux conditions du Cahier des Charges pour l'affermage du droit de pêche.

Art. 7. — Les Sociétés de pêcheurs à la ligne ne pourront pas obtenir l'affermage des lots de pêche du Domaine public sous le régime de la loi du 20 janvier 1902, sans s'être groupées en une fédération départementale ; elles devront émettre, en outre de leurs cartes ordinaires, des cartes fédérales permettant à leurs sociétaires de pêcher dans l'ensemble des lots détenus par elles.

Art 8 — Pour protéger l'alevinage naturel, les ministres de l'Agriculture et des Travaux publics peuvent, chacun en ce qui les concerne et après avis de la commission de la pêche fluviale instituée par l'article 20 du décret du 5 septembre 1897 sur la pêche fluviale, interdire entièrement et pour une durée de neuf mois au plus la pêche, même à la ligne, de toutes les espèces ou de certaines espèces seulement sur des cours d'eau ou portions de cours d'eau. Sur les cours d'eau ni navigables ni flottables, les propriétaires riverains seront tenus de supporter la signalisation des réserves ainsi instituées. Les indemnités auxquelles ils pourraient prétendre par l'application des dispositions du présent article seront réglées par le Juge de Paix à défaut d'accord amiable.

Art. 9. — Un règlement d'administration publique, contresigné par le Président du Conseil, les ministres de l'Agriculture, des Travaux publics et des Finances déterminera les conditions d'application du présent décret, tant dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin que dans les autres départements. Sont abrogées toutes dispositions contraires notamment celles portées au dernier paragraphe de l'article 4 de la loi du 15 avril 1829

Art. 10. — Le présent décret-loi sera soumis à la ratification des Chambres conformément aux dispositions de la loi du 6 juin 1935. »

Le point de vue des pêcheurs

La Société de pêche des Municipaux de Lille fait suivre le texte de ce projet de décret, élaboré par MM. Kreitmann, conservateur attaché au Ministère de l'Agriculture, et Minville, secrétaire de la Fédération Nationale de Pêche, des commentaires suivants :

« L'article 1er laisse deviner que les ressources nouvelles provenant des licences de pêche serviront à d'autres fins qu'à l'amélioration de la pêche. La formule « Le montant ne dépassera pas, etc... » cache un piège et il est à présumer que les millions rapportés par l'exploitations des pêcheurs seront peu à peu engloutis par le budget D'ailleurs la commission d'amélioration et le service des licences se chargeront d'en distraire quelques-uns

L'article 3 modifie completement la définition de la ligne flottante. Au pêcheur banal qui ne voit dans la pêche qu'un moyen de se distraire sainement rendent ses loisirs « peut-on l'en blâmer ? — Il ne laisse que le droit de pêcher « la blancaille ». Plus de pêche à la traînée à aux grosses pièces ainsi qu'aux carnassiers et anguilles qui sont cependant considérés comme nuisibles à la reproduction des autres espèces.

Dans l'article suivant, nous trouvons une formule très astucieuse : la licence départementale aussi bien que la licence générale ne permet pas de pêcher à trois lignes dans les lots de sociétés du département du domicile. Voilà donc le pêcheur mis dans l'obligation de s'affilier sur Sociétés amodiataires des lots du département ou de se déplacer dans les départements voisins tout en ayant une licence générale Ajoutons que les licences seraient vraisemblablement relevées à 25 et 100 frs.

Un communique récent adressé à la Presse par un partisan de la licence affirme que les membres des Sociétés n'auront pas un centime de plus à payer que précédemment Or, nous dit l'article 7, les Sociétés devront émettre, en sus de leur carte ordinaire des cartes fédérales.

Nous affirmons ici que le pêcheur sociétaire paiera directement ou indirectement le montant de le licence ou alors ne pourra pêcher qu'à la ligne banale définie par l'article 3 et son affiliation à une société fédérée n'aura plus de raison d'être.

S'il n'en était pas ainsi, par qui et comment le gouvernement récupérerait-il les 10 millions de ressources prévues ?

Nous affirmons une nouvelle fois que le décret incriminé portera préjudice à tous : pêcheur banal pêcheur de société fédérée industrie de la pêche.

Il nous revient qu'une consultation-référendum d'une revue spécialisée « La Pêche et les Poissons » auprès de 500 Sociétés, a donné le résultat de 90 % contre la licence.

Nous ne sommes donc pas seuls à avoir compris le danger En sus des Sociétés précitées le Syndicat des chaîtiants d'articles de pêche et le Syndicat des fabricants et marchands d'articles de pêche confirment notre point de vue par une action conforme à la nôtre. De nombreux parlementaires de la région ont répondu favorablement à l'ordre du jour que nous avons publié récemment. Nous en donnerons prochainement la liste.

Que les pêcheurs soient rassurés que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les défendre, et que vive et reste démocratique notre sport préféré » — Le Conseil d'administration de la Société de pêche des Municipaux de Lille.

T. S. F.

LA CRÉATION d'un poste d'émission Radio-Sambre

Plus de dix mille pétitionnaires la réclament avec insistance

Le projet de transformer en un poste régional privé d'émission qui prendrait l'appellation de Radio-Sambre, l'actuelle station d'amateur F. 890 a rencontré, dans tout le sud de notre département, une large faveur

Le poste expérimental F. 890, est, on le sait, l'œuvre d'un jeune homme passionné de T.S.F., M. Jean SCHADROFF, qui depuis plusieurs années a consacré toutes ses heures de loisir au montage et au perfectionnement de son émetteur.

Dès que son projet de création de Radio-Sambre a été connu, M. Schadroff s'est découvert une véritable foule d'amis inconnus, absolument séduits par la perspective d'une émission spéciale qui intéresserait l'active région du Bassin.

En quelques jours, les pétitions lancées en sa faveur ont été couvertes de plus de dix mille signatures ; chaque

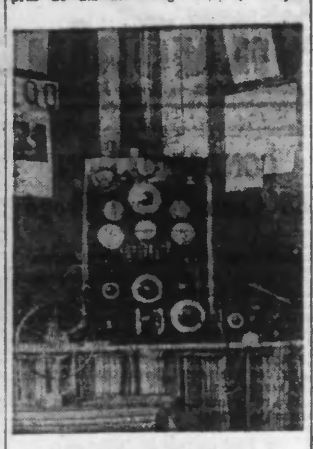

L'EMETTEUR ACTUEL F. 890 A MAUBEUGE-SOUS-LE-BOIS

courrier apporte au promoteur, qui avec de si faibles moyens avait eu intéresser si puissamment ses auditeurs, un flot de lettres encourageantes.

Fort de ces encouragements, fort aussi du haut intérêt que lui portent des personnalités éminentes charmées par la foi et la volonté du jeune homme, M. Jean Schadroff, a ces jours derniers déposé auprès de l'Administration des P.T.T., grande maîtresse de la Radiodiffusion, une demande d'autorisation de transformer la station expérimentale F. 890, en poste d'émission à l'instar de Radio-Toulouse, Radio-Vitus, Radio-Normandie, Nice-Lyon, etc.

Mais M le Ministre des P.T.T. a répondu en se référant à la loi de 1928 qui interdit la création de tout nouveau poste privé.

Ce refus a chagriné les amis innombrables du futur Radio-Sambre. Mais ils ont enjoint à M. Jean Schadroff de ne pas se décourager et de continuer la lutte. La loi de 1928 prévoit, paraît-il, que des dérogations exceptionnelles pourront être accordées après délibération en Conseil des Ministres.

Le créateur de F. 890 paraît bien décidé à poursuivre son effort et à persévérer dans ses projets.

L'appui de tous ses auditeurs (et ils pullulent dans le Bassin) lui est acquis.

Et nous savons que nombre d'entre eux ont déjà écrit personnellement à M le Ministre des P.T.T. pour intercéder en faveur de Radio-Sambre.

L'avenir leur dira sans doute qu'ils ont eu raison d'espérer.

LES ÉMISSIONS D'AUJOURD'HUI

RADIO P.T.T NORD à LILLE (247 m. 3). — Vendredi 17 Janvier. — 6 h. 50 : Relais de Paris P. T. T : Bulletin météorologique. — 7 h : Relais de Paris P. T. T. : Informations ; Revue de la Presse. — 7 h. 40 : Disques ; Le vieux berger, Le Pierrot tyrolien, Andréany ; Mariage des Gnomes, Le Carillon (intermezzo). Orchestre ; Sur les flots (valse) Les amourettes (valse). Orchestre — 8 h. : Relais de Paris P T. T. : Informations ; Revue de la Presse. — 8 h. 40 : Disques (même programme qu'à 7 h. 40) — 9 h : Relais de Paris P. T. T. : Informations, Revue de la Presse. — 11 h. : Relais de Bordeaux Lafayette. — 11 h 50 : Relais de Paris P.T.T. : Cours commerciaux et Bulletin météorologique. — 12 h : Disques : Pot-pourri de marches ; Pot-pourri de chansons et marches suisses. — 12 h. 15 : Relais d'Alpes Grenoble. — 12 h 30 Relais de la Tour Eiffel : Cours de Bourse à l'ouverture. — 12 h. 45 : Relais d'Alpes Grenoble. — 13 h. 15 : Relais de Paris P. T T : Physionomie de la Bourse à l'ouverture ; Informations. — 13 h 30 : Relais d'Alpes Grenoble. — 14 h. 20 : Relais de la Tour Eiffel : Cours divers — 14 h 30 : Relais de la Station Radio Coloniale. — 15 h. 45 : Relais de la Tour Eiffel Bourse. — 16 h. : Récital d'orgue par M. Jouglet, organiste de l'église Saint-Etienne, à Lille, avec le concours de Jeanne Boesut, soprano : Fantaisie en sol mineur ; Méditation ; Pastourelle, Procession nocturne ; Allegretto de la sonate ; c) Ave verum, b) Air de la Pentecôte, Jeanne Boesut ; Méditation ; Nocturne ; Toccata — 17 h. : Relais de la Tour Eiffel. Cours divers. — 17 h. 10 : Disques : C'est beau la nature (chanson), Fernandel ; Masseteuf et Schlemilowitch (dialogue comique), Zulma au Grand théâtre (monologue en patois de Lille), Lize Dariel, La Ménagerie (monologue d'imitation) par l'auteur ; Chanson interrompue ; Les Dario, célèbres clowns du Cirque Medrano. — 17 h. 30 : Causerie universitaire : « Petite chronique grammaticale, par M. Guerlin de Guer, professeur agréé, professeur à l'Institut Catholique des Arts et Métiers. — 20 h. : Disques. — 20 h. 30 : Diffusion du tirage de la Loterie des Régions Libérées. — 22 h. 30 : Relais de Paris F.T.T. : Informations ; Bulletin météorologique.

RADIO PARIS (1.648 m. 8). — 7 h. : Danses d'aujourd'hui. — 8 h. : Droit administratif. — 8 h. 15 : Le Calife de Bagdad ; Ariodant : Fra Diavolo. — 10 h. 15 : Cours par M. Labriolle. — 11 h. 15 : Aubade ; Aubade à Cendrine ; Aubade fleurie ; Aubade du Roi d'Ys. — 11 h. 30 : Le prix de l'électricité. — 12 h. 15 : Patrie ; Cavalleria rusticana ; Sigurd ; La Reine de Saba ; Fileuse ; Piccolino ; La charmante marguerite ; Sous la pluie ; La chanson des fleurs nouvelles ; La Fille d'un paysan ; La jeunesse d'Hercule ; Orphée ; Impressions de campagne. — 14 h. : Pages de Barrès. — 14 h. 30 : Le Carnaval de Venise, Une nuit à Venise ; Venezia, ville d'amour ; Le marchand de Venise ; Caresse vénitienne ; Venise ; La Belle Galatée ; La Czarine, Cavalleria rusticana ; Les Cent Vierges ; Parade des soldats de plomb, Aïda. — 15 h. 30 : La Brulenaière d'Auranche et L. Coquet. — 16 h. : Quatuor (Péray). — 17 h. 30 : En vacances ; Danse paysanne ; Ariette ; En sourdine ; Le Fée aux chansons. — 18 h. 30 : Oxford Symphonie ; Octuor (Lazzari) ; Chant funéraire (Fauré) ; Symphonie fantastique. — 19 h 30 : Edmond Béo. — 19 h. 40 : La Chasse. — 19 h 50 : La Gastronomie. — 20 h. : Récital de piano, par Dell'Agnola : Scarlatti, Ravel et Mozart. — 20 h. 45 : « La Fille de Madame Angot », opéra-comique en trois actes de Lecocq. — 22 h 45 Le Bourgeois gentilhomme ; Chacone et Rondeau, Didon ; Entrée des bergers, Le cerbère du village ; Alceste ; Le Corsaire, L'Enfance du Christ ; Symphonie fantastique ; Leila Roukh ; Le Domino noir, Rapsodie viennoise ; Le Printemps, Jeux d'eaux, Jazz dans la nuit ; Pièce ; Mârouf

TOUR EIFFEL (206 m.). — 14 h. 30 : Station coloniale. — 16 h. : Bordeaux. — 16 h. 30 : Géographie. — 17 h. 15 : Cours de M. Strowski. — 20 h. : Concert européen de Leipzig. — 21 h. : de Fauré : Trois romances sans paroles ; Seule ; Après un rêve ; La Rançon ; lol-bas ; Sérénade ; Le Voyageur ; Chant d'automne ; Larmes ; Chanson d'amour ; Première sonate.

PARIS P T.T. (431 m. 7). — 9 h. 40 : Philosophie, critique, histoire. — 11 h. : Bordeaux. — 12 h. 15 ; Grenoble. — 12 h. 45 : Vedettes. — 14 h. 30 : Station coloniale — 16 h. : Télévision. — 16 h. 30 : Chant choral. — 17 h. : Musique pour radio ; Menuet pour Monsieur, frère du Roy ; Chansons populaires françaises et canadiennes — 18 h. : Concert d'orgue. — 19 h. 38 : Rienzi ; Tannhauser. — 20 h. : « Chopin intime ». — 20 h. 30 : Emission fédérale : « Les Plaideurs », comédie en trois actes de Racine ; « Les Tribunaux comiques », de J. Moineaux ; « Un Client sérieux », de Courteline, avec Denis d'Inès, Jean Weber, André Brunot, Madeleine Renaud Catherine Fonteney, Echourin, Pierre Dux. Le Goff.

POSTE PARISIEN (312 m. 9.) — 7 h. 10 : Vienne, ville de mes rêves ; Murmures du bal ; Je sais que vous êtes jolie ; Les Millions d'Arlequin, Le Bon vieux temps ; Comte de Luxembourg ; Quandu la lune a eu Surtita ; Heure exquise ; Pluie d'or ; Avalon, Carioca. — 12 h. 5 : Rêverie (Schumann) ; Le Rêve de des Grieux ; Ceux de 14, Les Sirènes ; Frasquita. — 13 h. 19 : Danse norvégienne ; Chœurs des Cosaques du Don. — 13 h. 35 : Les Frères spirituels ; Lamartine et Mendelssohn — 18 h. 21 : Prélude en la mineur (Debussy) ; Floriane du Tombeau de Couperin. — 18 h. 50. Dolly et Chanson ; Le Captif ; Il c'est tu le charmant rossignol. — 20 h. 20 : Mauricet et Pierre Varenne. — 20 h. 40 : Suzy Solidor. — 21 h. 15 : Music-Hall. — 21 h. 45 : Paul Reboux.

FECAMP (269 m. 5). — 11 h. : Pastorale ; Fantaisie hongroise ; Symphonie III (Mendelssohn) ; Rêverie à Bouddh ; Le Déluge. — 20 h. 15 : Samson et Dalila ; Danse espagnole : Extase ; Rondino sur un thème de Beethoven. — 21 h. : La Jolie Parfumeuse.

RADIO TOULOUSE (328 m. 6). — 18 h. 30. La Vie Parisienne ; Les vingt-huit jours de Clairette. — 20 h. 15 : Au pays du soleil ; Brummel ; Coups de roulis. — 20 h 30 : Orchestre tzigane — 21 h. : L'Ariège fantaisie. — 22 h. 50 : Aïda ; Boris Godounoff ; L'Enfant prodigue ; Eito rebatteur ; Les joies du téléphone ; Chez le tailleur (Bach et Laverne).

STRASBOURG (349 m. 2). — 10 h. : Unus pro multis ; Valse lente ; Elégie ; Le Farfadet. Sous le balcon de la belle Rosita, Impressions rustiques ; La Favorite ; Plaisir des bois ; Cortège du bœuf gras. — 11 h. 5 : Bordeaux. — 12 h. : Mosaïque sur Donizetti ; Tannhauser ; Aubade à Mimi ; Chanson bohémienne ; Le moulin de la vallée, Marche nuptiale des marionnettes. — 13 h. : Espana ; Don Quichotte à Dulcinée ; Alborada del Gracioso. — 17 h. 30 : Lyon. — 18 h. 50 : Le Prince Igor (Borodine) ; Gopak. — pique ; Messagers de carnaval ; Week end ; 21 h. 10 : Folies Bergère ; La Dame de Le Comte de Luxembourg. — 22 h. 45 : Radio Paris.

BRUXELLES FRANÇAIS (483 m. 9). — 12 h. 20 : Int